



Date de la convocation
07-06-2021

Département de l'Aveyron

Délibération N°41-2021

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes GAULTIER, GUIRAL, HIBERT, LAYRAC, MANDOCE, PRIVAT, TIERRET; Mrs AUGUY, DELAGNES, HORVILLE, POIJOL, SCHEUER, SOLLADIE,

Procuration :

- Monsieur Olivier VALETTE a donné procuration à Monsieur Bernard SCHEUER
- Madame Laurence GAULTIER a donné procuration à Madame Colette PRIVAT

Secrétaire de séance : Monsieur Marc AUGUY

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme, fait à SAINT-COME-D'OLT, le maire,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Bernard SCHEUER



Accusé de réception en préfecture
012-211202163-20210617-20211706_412021-DE
Reçu le 30/06/2021

Rapport annuel **Année 2020**

Prix et qualité

Service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

SAINT-COME D'OLT



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Les informations et indicateurs diffèrent selon les compétences du service.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'eau potable :

Il convient dès lors d'effacer les indicateurs ne concernant pas votre service, pour obtenir le contenu obligatoire de votre rapport.

production



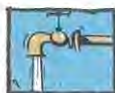
La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.

transfert



La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

distribution



La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

NOTA BENE : Ce rapport indique à la fois les valeurs de l'exercice 2020 et celles de l'exercice 2019, afin de mettre en lumière l'évolution du service d'une année sur l'autre. Néanmoins, seules les valeurs 2019 sont obligatoires.

Dans le cas où l'indicateur demandé résulte d'un calcul à partir de données élémentaires, ces dernières sont indiquées explicitement dans le rapport.

Table des matières

<u>1. Caractérisation technique du service</u>	4
Présentation du territoire desservi	4
Mode de gestion du service	4
Estimation du nombre d'habitants desservis	4
(Chiffres estimés par le CEREG, rapport mars 2011)	4
Nombre d'abonnés	4
Prélèvement sur les ressources en eau et importation d'eau brute	4
Production d'eau potable	5
Importation d'eau potable	5
Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus	5
Autres volumes : Néant	5
Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours)	6
Linéaire de réseaux de desserte	6
<u>2. Tarification de l'eau et recettes du service</u>	7
Modalités de tarification	7
Recettes d'exploitation 2018 (en € HT)	8
<u>3. Financement des investissements</u>	8
Branchements en plomb : Néant	8
Montants financiers (en € TTC) de la section d'investissement	8
État de la dette du service (en €)	8
Amortissements	8
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	8
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2018	8
<u>4. Indicateurs de performance</u>	9
Qualité de l'eau	9
Indice d'avancement de protection des ressources en eau	9
Indice de connaissance des réseaux	9
➤ Rendement du réseau de distribution	10
➤ Indice linéaire des volumes non comptés	10
➤ Indice linéaire de pertes en réseau	10
➤ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	10
<u>5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</u>	11
<u>6. Tableau récapitulatif des indicateurs</u>	11

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**, la commune exerce elle-même la compétence eau potable. La commune a passé des conventions avec d'autres collectivités (SIAEP de Montbazens-Rignac, SIAEP de la Viadène, commune de Castelnau-de-Mandailles) en ce qui concerne la fourniture d'eau potable en complément de la production des sources.

- Nom de la collectivité : **Commune de Saint Come D'Olt**
- Compétences liées au service : **Production et Distribution**
- Territoire desservi : **Commune de Saint Come D'Olt**

Le présent rapport est établi sur la période allant du **1^{er} janvier 2020** au **31 décembre 2020** en ce qui concerne les valeurs comptables et financières.

En ce qui concerne les volumes produits, achetés et vendus, la période de référence s'établit entre les deux relevés de compteurs : **de juillet 2019 à juillet 2020** :

- Production des sources,
- Volumes importés,
- Volumes vendus,
- Montant de la facturation.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**.

Estimation du nombre d'habitants desservis

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	évolution
Nombre d'habitants desservis	2160 habitants	2166 habitants	0.28

(Chiffres estimés par le CEREQ, rapport mars 2011).

Nombre d'abonnés

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2019		Nombre d'abonnés au 31/12/2020	
	Domestiques	Autres	Domestiques	Autres
SAINT COME D'OLT	880	5	880	5

Prélèvement sur les ressources en eau et importation d'eau brute

	Ressource : nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur		Volume prélevé durant l'exercice 2020	Indice d'avancement de protection de la ressource ⁽¹⁾
1	GUZOUTOU (production brute)	oui	/	56 100 m3	70 %
Total Prélevé :				56 100 m3	

(1) cf. L'indice global du service au chapitre 4 : Indicateurs de performance.

Production d'eau potable

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Si le volume produit total diffère du volume prélevé (importation d'eaux brutes et/ou usines de traitement générant des pertes, fuites entre le point de prélèvement et l'ouvrage de production, par exemple), prière d'indiquer le :

$$\text{Volume produit : } V_1 = 35\,565 \text{ m}^3 / 365 \text{ jours}$$

Importation d'eau potable

	Fournisseur (service vendeur)	Volume acheté durant l'exercice 2020	Indice d'avancement de protection de la ressource ⁽¹⁾
1	SIAEP de MONTBAZENS	50 892 m ³	
2	SIAEP de la VIADENE	1 360 m ³	
3	Commune de CASTELNAU DE MANDAILLES	698 m ³	
Total d'eau potable achetée : V_2		52 950 m³	

⁽¹⁾ cf. L'indice global du service au chapitre 4 : Indicateurs de performance.

Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant <u>l'exercice</u> 2019 (en m ³) sur 180 jours ⁽¹⁾	Volumes comptabilisés sur une <u>période de 365 jours</u> - 2020 (en m ³) ⁽²⁾
Abonnés domestiques	37 048 m ³	72 688 m ³
Autres abonnés	0 m ³	
Total comptabilisé aux abonnés : V_7	37 048 m³	72 688 m³
<u>Dont</u> volumes ayant fait l'objet de dégrèvements (fuites,...) : D	/	
<u>Dont</u> volumes non-facturés : NF	/	
Total exporté vers d'autres services : V_3 ⁽³⁾	/	
Dont Service de :	/	
Total vendu (facturé) : $V_7 - D - NF + V_3$	37 m³	

⁽¹⁾ Volumes issus de la relève des compteurs abonnés et d'exportation vers d'autres services d'eau potable

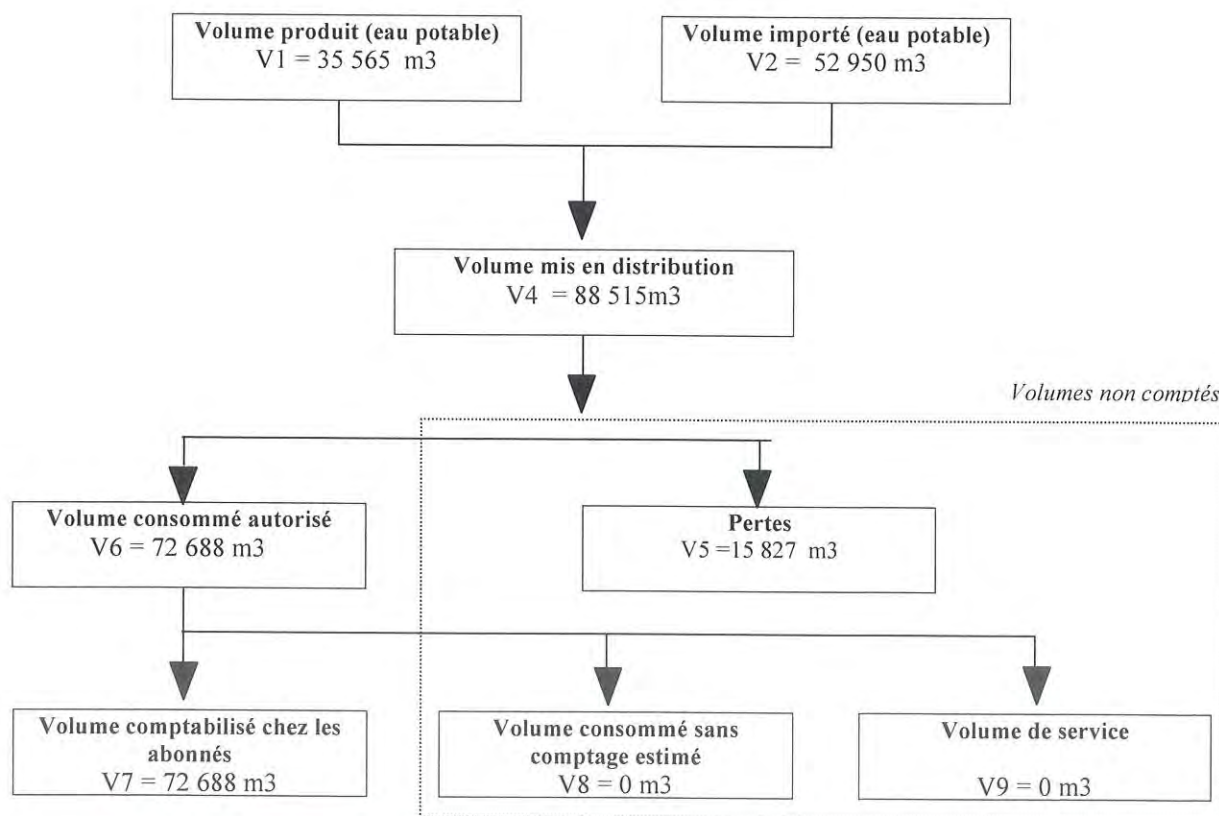
⁽²⁾ Volumes calculés à partir des volumes comptabilisés et exportés durant l'exercice et de la durée écoulée entre les relèves de compteurs

⁽³⁾ Dans le cas où le service vend de l'eau potable à d'autres services d'eau potable

Autres volumes : Néant

Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours)

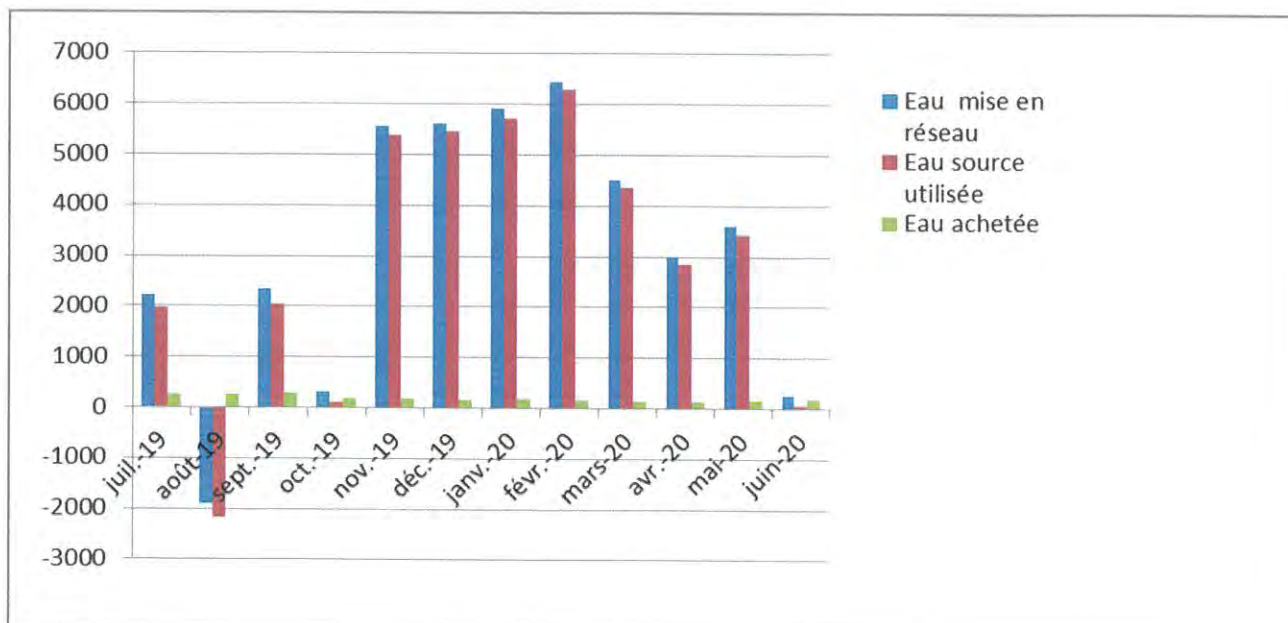
Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :



Du fait du remplacement de la conduite entre les sources et le bassin, la production a été arrêtée pendant 4 mois. D'où la baisse du volume d'eau produite et une augmentation d'eau importée.

Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de desserte (hors branchements) du service public d'eau potable est de 41 kilomètres au 31/12/2020.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

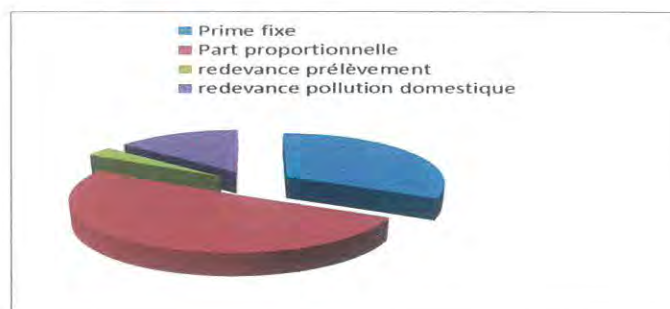
Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019		Au 01/01/2020	
Part de la collectivité					
Frais d'accès au service	(facultatif)	- €		- €	
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	82.50 €		82.50 €	
Part proportionnelle	Tranche unique	1.09 €/m ³		1.09 €/m ³	
Taxes et redevances					
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	/	non	/	non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0.044 €/m ³		0.044 €/m ³	
	Pollution domestique	0.33 €/m ³		0.33 €/m ³	
	Autre :	258.18 €/m ³		258.18 €/m ³	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 06/03/2015 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable,
- Délibération du 20/07/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant les frais d'accès raccordement au réseau d'eau potable.



Factures d'eau

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

Tarifs			Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Collectivité	Part fixe		82.50 €	82.50 €	0%
	Part proportionnelle	Tranche 1	130.80 €	130.80 €	0%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau			5.28 €	5.28 €	0%
Redevance de pollution domestique			39.60 €	39.60 €	0%
TVA si service assujetti			/	/	/
Total			258.18 €	258.18 €	
Prix au m³			2.1515 €	2.1515 €	

(1) Plutôt que de remplir le tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m³/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01/2018 et l'autre avec celles applicables au 01/01/2019.

Recettes d'exploitation 2020 (en € HT)

Les recettes prises en compte sont celles figurant aux Comptes Administratifs 2017, 2018 et 2019.

	2018	2019	2020
Vente d'eau aux abonnés (parts fixe et variable – avec redevances) part revenant au service des eaux	157 451.02 €	182 750.46 €	176 814.48 €
Autres prestations auprès des abonnés	6 831.81 €	9 380.58 €	3 960.00 €
Subventions (section exploitation uniquement)	0 €	0 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	0 €

3. Financement des investissements

Branchements en plomb : Néant

Montants financiers (en € TTC) de la section d'investissement

Montants des travaux engagés en 2020	26 029.52 €
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	0 €
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	0 €

État de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette (montant restant dû)		0 €
Montant remboursé durant l'exercice	capital	0 €
	intérêts	0 €

Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 27 084.31 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € H.T.
1 - Achat terrain d'implantation sources et remplacement matériel existant	11 000.00 €
2 - Réalisation périmètre de protection des sources	90 000.00 €
3 - Amélioration traitement et conduites des champs captant, accès, télésurveillance...	191 400.00 €

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2020

Les investissements ci-dessus feront l'objet de réalisations sur plusieurs années, en ce qui concerne les points 1 et 2, un commencement d'exécution est programmé sur l'exercice 2020, 2021 et 2022.

4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}) \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Analyses ...	Prélèvements réalisés	Prélèvements non-conformes	Taux de conformité
... microbiologiques	34	0	100 %
... physico-chimiques	34	8*	76.47 %

***Les non conformités ne viennent pas de notre réseau mais du réseau d'achat d'eau. Ces 8 non conformités sont liés à des références de qualités telles que les chlorites et les nitrites.**

Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune Action ; 20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours ; 40% Avis de l'hydrogéologue rendu ; 50% Dossier déposé en Préfecture ; 60% Arrêté Préfectoral ; 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre ; 100% Arrêté préfectoral + mise en place d'une procédure de suivi.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 75 %.

Indice de connaissance des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	
+ 10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	10
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	5
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	2
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	2
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	évolution
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	79	79	0%

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes intraduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V_6 + V_3) \times 100}{V_1 + V_2}$$

A titre indicatif, de nombreux services ayant la compétence de distribution d'eau aux abonnés suivent également l'évolution de leur rendement primaire (non exigé par le décret), dont la formule est :

$$\frac{V_7 \times 100}{V_4}$$

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	évolution
Rendement	79.86 %	78.38 %	-0.01853
Rendement primaire	79.86 %	78.38 %	-0.01853

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non-comptés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	évolution
Indice linéaire des volumes non-comptés	1.293	1.057	-0.18%

Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaires de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	évolution
Indice linéaire de pertes en réseau	1.21	1.29	0.06 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
0	0.912	0	0	0	0.5	0.5

Pour les cinq années prises en compte, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_{2020} + L_{2019} + L_{2018} + L_{2017} + L_{2016}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}} \times 100 = 0.49 \%$$

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

En 2020, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créances. Il n'y a pas eu de versement à un fonds de solidarité.

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) : NEANT

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Codification	Indicateurs	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2160	2166
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	258.18 €	258.18 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	-----	-----
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	86.36 %	76.47 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	79 %	79 %
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79.86 %	78.38 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.293	1.057
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1.21	1.29
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Sans objet	Sans objet
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	70 %	75 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (si CCSPL)	Sans objet	Sans objet
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (si CCSPL)	Sans objet	Sans objet
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (si CCSPL)	Sans objet	Sans objet
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (si CCSPL)	Sans objet	Sans objet
P155.1	Taux de réclamations (si CCSPL)	Sans objet	Sans objet